

SOUS-PREFECTURE DE MANTES-LA-JOLIE

A COMPTER DU 21 JANVIER 2013

TOUTES LES DEMARCHES SUR LES CARTES GRISES

SE FONT UNIQUEMENT

PAR VOIE POSTALE

POUR VOUS RENSEIGNER

LE SITE DE LA PREFECTURE DES YVELINES

www.yvelines.gouv.fr - rubrique sous-préfecture de Mantes-la-Jolie

ou sp-cartes-grises-mantes-la-jolie@yvelines.gouv.fr

ou à défaut auprès du pré-accueil

Comment ? Vous envoyez l'original de la carte grise avec l'ensemble des documents nécessaires aux démarches d'immatriculation suite à l'achat d'un véhicule neuf, un changement de propriétaire, un changement de domicile ou d'état civil, ... à l'adresse suivante :

Sous préfecture de Mantes la Jolie 18-20 rue de Lorraine 78201 Mantes la Jolie cedex.

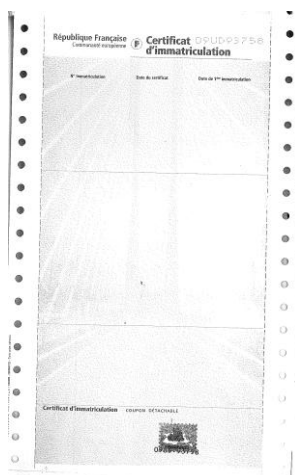
Vous trouverez la liste des documents à joindre à votre dossier sur le site de la Préfecture des Yvelines :

www.yvelines.pref.gouv.fr (rubrique Vos démarches, Cartes grises, Guide des droits)

ou sur le site service-public.fr

et des fiches d'auto-contrôle au pré-accueil

En attendant, pour circuler, vous **conservez le coupon détachable (en bas de la carte grise)** complété et signé par le vendeur. Ce coupon vous permet de circuler avec le véhicule pendant un délai d'un mois, délai légal durant lequel vous devez établir votre nouvelle carte grise.



← *le coupon détachable qui permet de circuler pendant un mois*